



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL NATIONAL de la
MER ET DES LITTORAUX

Compte rendu de la réunion plénière du CNML

4 mars 2025

Hôtel de Roquelaure, 10h-13h

1- Ouverture de la séance par Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche

Avant son propos liminaire, Agnès Pannier-Runacher a félicité l'ensemble des nouveaux membres du bureau du CNML, et en particulier Sophie Panonacle pour sa réélection en tant que présidente du bureau. La ministre a rappelé ensuite que l'Océan est un atout stratégique pour la France qui est la deuxième puissance maritime mondiale et dotée de plus de 11 millions de km². Il est à la croisée d'enjeux majeurs de souveraineté :

- **Souveraineté économique** : la France est une grande puissance maritime qui doit garantir la sécurité du transport, soutenir une économie bleue compétitive et s'appuyer sur des filières industrielles innovantes et décarbonées. 70% des exportations françaises transitent par voie maritime. Les grands ports maritimes français sont des hubs logistiques d'importance européenne. Vision de réindustrialisation nationale et d'accès à la mer.
- **Souveraineté alimentaire** : 80% des produits de la mer consommés en France sont importés. Les objectifs du contrat stratégique de filière pêche (CSF) et de la feuille de route pour la filière algue sont notamment de redresser cette situation dans un contexte compliqué. Il faut porter une politique d'engagement à la hauteur des enjeux et des professionnels. Et porter une politique de responsabilité environnementale, économique et de souveraineté.
- **Souveraineté énergétique** : importation de 99% de nos énergies fossiles. La dépense aux autres pays concernant la ressource énergétique est particulièrement inconfortable au regard du contexte géopolitique actuel. Les énergies marines renouvelables (EMR) sont une réponse à ces questions de souveraineté. L'éolien en mer est l'énergie renouvelable la moins chère et la plus capacitaire. Elle est efficace en termes d'électrification et de décarbonation. Il est également nécessaire d'investir dans les autres EMR.
- **Souveraineté environnementale** : les espaces maritimes, avec les forêts, sont des atouts écologiques majeurs, ils agissent comme des puits de carbone et sont un abri pour une biodiversité riche et diverse. C'est la première fois que la mer et la forêt sont réunis au sein d'un même ministère, me donnant ainsi l'ensemble des leviers d'actions. Cependant, aujourd'hui, ces puits de carbone et cette biodiversité sont directement menacés. La question du bon état écologique du milieu marin est un impératif. Les outils de gestion tels que les aires marines protégées (AMP) et zones de protection forte (ZPF) doivent être renforcés pour assurer un usage équilibré et responsable des espaces maritimes. Cette approche est fondée sur la science, et mise en regard avec les pollutions telluriques. Les espaces à protéger doivent être identifiés dans leurs différentes composantes. Il est nécessaire d'avoir une approche la plus équilibrée possible entre les différents usages de façon à garantir la durabilité de nos ressources.

L'année 2025 est une année clef pour le maritime, nous en avons fait l'année de la mer. Trois échéances s'articulent :

1. La **conférence des nations unies sur l'océan (UNOC-3)** : notre pays l'accueille à Nice et la coorganise avec le Costa-Rica. L'objectif du président de la République est d'obtenir des annonces qui soient marquantes pour créer une étape incontournable dans la défense de la mer et de l'océan.
2. Le **Forum de l'économie bleue** se tenant en marge de l'UNOC avec pour objectif de mettre en visibilité les groupes, les activités et les start-ups.
3. Le **comité interministériel de la mer (CIMER)** qui vise à donner un cadre stratégique clair à nos ambitions nationales et qui doit être articulé avec l'UNOC.

Pour que l'année de la mer soit un succès, il faut tous être mobilisés collectivement pour porter cette vision ambitieuse, et **que la mer soit largement perçue par l'ensemble de la population française comme un atout**. Il s'agit d'une responsabilité collective. L'année de la mer ne concerne pas seulement les professionnels mais également nos concitoyens. La mer doit également devenir leur combat en s'appuyant sur les atouts qui participent de notre imaginaire collectif ou le rationnel évident avec les enjeux de souverainetés précédemment mentionnés.

Le CNML permet un travail collectif, décloisonné ainsi qu'un appui au travail de coordination interministérielle pour :

1. Contribuer à la construction des politiques publiques maritimes et les partager
2. Suivre leurs actions et les effets de ces politiques
3. Ajuster, évaluer, adapter le cadre réglementaire et législatif
4. Faire connaître, expliquer l'action, contribuer à mobiliser largement autour de cette action

Le CNML joue un rôle fondamental dans le suivi et l'évaluation de la SNML jusqu'à 2030. Celle-ci porte **4 grandes priorités la neutralité carbone, la préservation de la biodiversité, le développement de l'économie bleue durable, l'équité sociale entre les populations et les territoires**. Il est fondamental d'avoir une transition juste qui soit prégnante dans les décisions politiques.

Dans le prolongement de l'adoption de la SNML, une étape décisive est franchie avec la mise à jour des stratégies de façade maritime (SFM), dont l'objectif est qu'elles soient adoptées rapidement. Il est essentiel d'avoir cette vision partagée pour pouvoir donner de la visibilité à l'ensemble des acteurs. Cela va permettre d'assurer une planification réellement intégrée de l'espace maritime.

La France a fait un choix ambitieux de concilier les usages dans le temps avec une vision à 15 ans. Cette capacité à nous projeter dans le temps permet de prendre des décisions d'envergure. Cela permet de **donner cette visibilité nécessaire pour porter des investissements** du côté des entreprises.

Une coexistence est possible entre les différentes activités, de la pêche à l'éolien en mer, du développement économique à la protection de l'environnement.

Trois conditions sont nécessaires pour favoriser cette coexistence :

1. **Eclairer la décision par une meilleure mobilisation de la connaissance sur l'océan**. L'importance du travail de l'Ifremer est soulignée.
2. **Consolider la gouvernance maritime en renforçant la coopération entre les acteurs**
3. **Assurer un suivi rigoureux et efficace des actions engagées dans un contexte de raréfaction de la ressource publique**

Ces trois conditions sont essentielles pour que la SNML soit efficace et pour être à la hauteur de notre ambition maritime. Dans ce contexte, le CNML va avoir ce rôle d'importance capitale. La Ministre invite les membres du CNML à s'emparer de cet outil et à ce que les débats se forment au sein du CNML pour

organiser la cohérence et le dialogue avec les acteurs afin de trouver les meilleurs points d'équilibre pour avancer.

2- Intervention de Sophie Panonacle, Présidente du bureau du CNML

Mme Panonacle affirme sa détermination à poursuivre l'animation des réflexions et des engagements respectifs dans l'ensemble des territoires. Salue et félicite le travail collectif dans l'élaboration de la SNML. Un juste équilibre a été trouvé entre le développement durable de l'économie maritime et la protection de la biodiversité, auquel vient s'ajouter le pilier social. La consultation du public à travers le grand débat « la mer en débat », n'a jamais été aussi organisée dans les façades maritimes. Les DSF sont le résultat du consensus trouvé au sein des instances de concertation. La SNML est le socle commun adopté par le CIMER, sous l'égide du SGMer. C'est dans l'ordre des choses que le CNML pilotera le suivi et la mise en œuvre de la SNML avec un bilan intermédiaire en 2027, et qu'il participera à la préparation des mesures du CIMER. Souligne l'importance des scientifiques et apporte son soutien aux agents de l'OFB. Intérêt partagé de tous les acteurs à protéger le vivant sous toutes ses formes en tout lieu et en tout temps. L'existence de l'OFB est une évidence, particulièrement dans un contexte où le changement climatique nous bouleverse.

Intervention de Pierre Maupoint de Vandeul, Vice-président du bureau du CNML

Les inquiétudes concernant les sujets sociaux-économiques restent fortes, les équilibres peuvent être menacés par l'instabilité politique. Souligne l'importance des sujets économiques et sociaux au sein de la SNML. Rappelle l'importance de la nature interministérielle de la SNML et suggère d'inviter le ministère des transports à participer aux échanges du CNML.

3- Dispositif de suivi de la Stratégie nationale mer et littoral (SNML) et contribution du CNML, Yann Becourarn, DGAMPA

Pour apprécier la mise en œuvre et les effets de la SNML, pour lesquels les membres du CNML ont fait part de leurs attentes fortes, un premier travail de sélection d'un jeu d'indicateurs synthétiques traduisant les ambitions de la SNML a été réalisé au sein du GT Indicateurs du CNML. Ce travail a été croisé avec l'analyse des bureaux d'administration centrale concernés. Le COMER a également été saisi pour proposer des indicateurs complémentaires. Les composantes du dispositif de suivi reposent ainsi sur un rapport d'avancement incluant le tableau de bord des indicateurs, l'avis du CNML après analyse des instances et débat, et la constitution d'un document de politique transversale sur la politique française présentant l'effort financier en la matière. Des échanges se tiendront avec le bureau et un projet de rapport sera soumis au CNML à l'automne.

4- Echanges avec la salle

Guy Jourden, CGT : lit une déclaration préalable qui sera jointe en PV. Souhaite la reprise de la consultation interne du CNML sur le fonctionnement, le nombre de représentants, les moyens humains et financier, une meilleure prise en compte des questions sociales et sociétales. Il est demandé la création d'un groupe de travail afin d'améliorer le fonctionnement du CNML et de ses comités spécialisés.

Elodie Martinie-Cousty, FNE : demande à disposer d'un budget bleu pour pouvoir piloter la SNML dans l'objectif d'atteindre le bon état écologique. Souligne le besoin de connaissances sur les impacts des activités maritimes historiques (transport, plaisance, pêche, tourisme). Demande que dans les prochains DSF les entreprises et le secteur économique fassent remonter les impacts de leurs activités pour mieux planifier.

Pierre Maupoint de Vandeul, CFE-CGC : attend que soient pris en compte les travaux du Conseil supérieur de la marine marchande sur les sujets de transition juste (dumping social, cadre social de l'éolien en mer, etc.)

Agnès Garçon, Armateurs de France : rappelle que les financements de l'OFB tiennent beaucoup aux financements de l'Agence de l'eau. Rappelle l'importance des financements nécessaires pour travailler à l'échelle du grand cycle de l'eau.

5- Préparation de l'UNOC, Charles Tellier, membre de l'équipe de l'ambassadeur en charge de la préparation de l'UNOC, MEAE

L'UNOC, qui aura lieu à Nice du 9 au 13 juin, réunira l'ensemble des parties prenantes pour répondre aux défis de protection et d'utilisation durable de l'océan, des mers et des ressources afin de mettre en œuvre les priorités de l'objectif de développement durable (ODD) 14 « Vie aquatique marine ».

Sophie Panonacle, présidente du bureau du CNML : propose au CNML de porter une contribution sur les grands sujets relatifs à l'UNOC (traité BBNJ, pollution plastique, moratoire contre l'exploitation des grands fonds marins, soutien à la coalition des villes et des régions côtières. Propose d'adresser un premier écrit et d'intégrer les contributions supplémentaires.

Réponse de la Ministre, Agnès Pannier-Runnacher : propose d'incorporer le travail mené sur la pêche illégale et le respect de l'accord de ports d'accueil pour mener les contrôles sur les navires.

6- Année de la mer, Guillaume Thiériot, DGAMPA

2025 a été déclarée année de la mer et intitulée « la mer en commun », elle porte l'ambition de maritimer les esprits et de placer les enjeux de l'océan au cœur de l'espace public avec comme point d'orgue l'UNOC en juin. De nombreux événements sont organisés partout en France montrant cette mobilisation collective. Le CNML est un relais pour mobiliser les acteurs du maritime et des littoraux pour créer cet élan collectif.

7- Préparation du CIMER, Pierre Rialland, Secrétaire général de la Mer par intérim

Les travaux préparatoires ont été lancés pour préparer un CIMER au printemps 2025, avec pour objectif une réunion plénière mi-mai avant l'UNOC. Son but est que ses décisions soient consensuelles et opérationnelles en traduisant des ambitions en matière de politique maritime. Des avancées importantes ont été endossées par le gouvernement lors du CIMER 2023, notamment la SNML, la décarbonation du secteur maritime, la lutte contre le dumping social et la modernisation de la pêche et de l'aquaculture.

8- Planification maritime

Mise à jour des stratégies de façades maritimes et participation du public, Olivier Dufourneaud, DGAMPA

Après le débat public, la réponse de l'Etat au débat public a été rendue le 17 octobre 2024. Les préfets coordonnateurs ont saisi en décembre 2024 l'autorité environnementale dont l'avis est attendu pour mi-mars. La phase de concertation continue court du 12 février au 12 avril 2025. La participation du public par voie électronique se déroulera de fin avril à fin juillet 2025, concomitamment à la consultation des instances et des Etats voisins. Le CNML sera officiellement consulté au printemps par les préfets coordonnateurs sur les projets de SFM (à partir de mi-avril). Les Conseils Maritimes de Façade seront

consultés au printemps, puis sur la version finale des SFM en septembre. Leur adoption finale est prévue pour octobre.

Information sur le projet de feuille de route économie bleue outre-mer, Matthieu Reunavot, DGAMPA et Loïc BIWAND, DGOM/BPARM

Le projet de feuille de route pour l'économie bleue ultramarine s'inscrit dans l'objectif 16 de la SNML et dans la mesure B1.7 du CIMER 2023. Elle est le fruit d'un travail de concertations afin de répondre à l'attente des élus. Elle a pour objectif de mieux prendre en compte les singularités locales et de conforter l'importance des secteurs maritimes ultramarins comme leviers de croissance pour les filières à l'horizon 2030. Cette feuille de route sera transmise pour avis au CNML.

9- Contrat stratégique de filière (CSF) et suites du SIA, Olivier Le Nezet, président du CNPME

Le CSF engage les parties prenantes (Etat, Régions de France et filières) à agir dans le but de maintenir une filière pêche actrice de la souveraineté alimentaire, d'améliorer sa compétitivité et de poursuivre et valoriser ses engagements environnementaux. Il s'agit d'un aboutissement des Assises de l'économie de la mer de 2023 et d'une concertation ambitieuse avec les acteurs. Il montre que la France s'appuie sur une filière structurée, responsable et dotée d'un cap clair, appuyé par les différents partenaires.

10- Présentation des travaux des Comités spécialisés du CNML

Comité national du trait de côte (CNTC), Sophie Panonacle, présidente du CNTC

Créé par la loi Climat et Résilience, le CNTC a été installé en mars 2023. Le Comité s'est mis, immédiatement, au travail pour remplir 3 missions :

- Valider le décret liste des communes impactées par le recul du trait de côte. Elles sont à ce jour 317 selon le dernier décret du 10 juin 2024.
- Actualiser la Stratégie Nationale du Trait de Côte qui a été mise en place en 2012. Il s'agit de mieux anticiper les évolutions du littoral et faciliter l'adaptation des territoires littoraux à ces changements.
- Proposer des modalités de financement pour répondre aux effets de l'érosion côtière.

Le CNTC a rempli, en 18 mois, ses missions avec l'appui des inspecteurs de l'IGEDD et de l'IGA et éclairé par le rapport sur les enjeux du Cerema. Mme Panonacle a remis les propositions du Comité sur les modalités de financement, successivement, à Christophe Béchu, Fabrice Locher puis à la Ministre Agnès Pannier-Runacher. Les membres du CNTC n'ont pas compris que malgré l'adoption par les deux chambres de deux amendements, consacrant et finançant le Fonds érosion côtière, le gouvernement s'y soit opposé.

Comité pour la recherche marine, maritime et littorale (COMER), Emilie Tew-Kai, CGT, membre du COMER

En 2024, le COMER a été réinstallé et sa feuille de route a été coconstruite avec ses membres. En 2025, le COMER contribuera au suivi de la mise en œuvre de la SNML 2 pour le volet recherche, connaissances et innovation et travaillera à une proposition d'indicateurs pertinents pour cet axe à partir des indicateurs déjà proposés dans le tableau de bord construit dans le GT indicateurs du CNML. Cette contribution pourra également porter sur l'ensemble des objectifs de la SNML permettant une vision holistique. Les perspectives 2025 du travail du COMER concernent également la mise en œuvre de certains sujets du programme de travail qu'il s'est fixé pour la mandature.

Comité du nautisme et de la plaisance (CNP)

Yves Lyon-Caen, président de la Confédération du nautisme et de la plaisance : présentation de la Confédération du nautisme et de la plaisance et de la proposition faite d'un rapprochement du comité du nautisme et de la plaisance auprès du CNML. Il apprécie l'opportunité de créer un espace de dialogue avec le CNML, mais s'interroge sur la dénomination du comité spécialisé, et souligne qu'il ne doit pas se substituer au Comité du Nautisme et de la Plaisance tel qu'il existe aujourd'hui et qu'il co-préside avec le SGMer, son positionnement doit donc être clarifié. Il souligne que l'interministériel permet notamment de travailler avec les services de la direction des finances. Souhaite que le nouveau comité ait une liberté de proposition sur sa composition et son ordre du jour.

Eric Banel, Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture : indique que l'interministérialité garde bien toute sa place dans les échanges avec la filière. Il rappelle les modalités de fonctionnement des comités spécialisés du CNML, et en particulier leur autonomie sur les modalités d'organisation. Il rappelle que la délibération du CNML évoque la co-présidence du comité avec un élu, le renvoi de la composition du comité au bureau du CNML, et un co-secrétariat DGAMPA-SGMer. Il demande à la CNP d'adresser ses propositions d'organisation du comité en vue du prochain bureau du CNML.

Sophie Panonacle, Présidente du bureau du CNML : demande également que la Confédération du nautisme et de la plaisance fasse des propositions relatives à la composition et à la dénomination afin que le bureau du CNML puisse échanger sur ces bases. Ce sujet sera inscrit à la prochaine réunion du bureau du CNML, à laquelle le président de la Confédération du nautisme et de la plaisance sera invité. Elle souligne la nécessité d'associer les services de Bercy aux travaux du CNML et précise qu'il faut distinguer le cadre d'échange offert par le CNML et le cadre de travail interministériel.

11- Présentation des travaux du Comité France Maritime, Nathalie Mercier Perrin, présidente du Cluster Maritime Français

Le CMF, « MEDEF de l'économie bleue », rassemble de nombreuses entreprises dans 12 filières, pour un total de 120 milliards d'euros de CA et 500 000 emplois directs aujourd'hui, cible 150 milliards d'euros en 2030. Le panorama de l'économie bleue en France, coproduit par le Cluster Maritime Français et le SGMer, est en cours de mise à jour. Actualités : création d'un pôle d'excellence Grands fonds marins, feuille de route décarbonation du maritime et feuille de route nautisme et plaisance avec la DGAMPA, développement de l'économie portuaire, attractivité des métiers de la mer et couverture du territoire en formations maritimes. Après un CFM ultramarin le 5 novembre 2024, un CFM hexagonal est prévu au 2^{ème} semestre 2025.

Contribution des comités spécialisés à la gouvernance maritime, Eric Banel, Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Le CNML a une vocation ensablère et à devenir la maison-mère des instances de la gouvernance maritime, dans ses dimensions économique et environnementale, afin de simplifier et renforcer la gouvernance maritime. Il est important que les instances autonomes puissent dialoguer avec le CNML, informer et rendre compte de leurs travaux. Le suivi de la mise en œuvre de la SNML par le CNML constitue une opportunité pour mobiliser les différentes instances sur leur thématique propre. Il est donc important d'associer d'autres acteurs pour travailler aux côtés du CNML. C'est pour ces raisons que le Comité France maritime et le Comité France Océan ont été invités à participer à cette réunion plénière du CNML.

Travaux du Comité France Océan, Gauthier Carle, Plateforme Océan Climat

Instance consultative créée en 2018 et placée auprès de la ministre de la transition écologique, le CFO rassemble les services de l'Etat, 60 ONG et 15 organismes de recherche sur les questions d'environnement marin. Le CFO a contribué à l'élaboration de la SNML au côté du CNML. Actualités : préparation du volet

marin du Clmer, GT engins de pêche fantôme, formation des décideurs en façade aux enjeux de la planification. Volonté des membres de participer à l'élaboration du plan national de restauration de la nature et souhait d'un CFO plénier avant l'UNOC.

12- Présentation des travaux des groupes de travail (GT) du CNML

GT Qualité des eaux, Sophie Panonacle, présidente du bureau du CNML et Philippe Le Gal, président du Comité national de la conchyliculture

Un GT sur la qualité des eaux côtières a vu le jour après les événements de contamination conchylicole au moment des fêtes de fin d'année 2023, à l'initiative de Sophie Panonacle et Philippe Le Gal, Président du Comité national de la conchyliculture. Des auditions ont été menées entre mars et juillet 2024 auprès d'organismes scientifiques, de la société civile, d'organismes chargés des questions d'assainissement et des comités régionaux de la conchyliculture. Des conclusions ont été matérialisées par 18 propositions diffusées par Sophie Panonacle et Philippe Le Gal dans un rapport rappelant les enjeux de santé publique et de soutien à la filière conchylicole.

GT Pêche de loisir, Tristan Brunet, DGAMPA

Le bilan du GT pêche de loisir, établi en décembre 2023 sous la présidence des sénateurs A. Cadec et P. Medevielle, a été présenté. Des travaux continus ont eu lieu en 2024 et ont permis de rendre 4 avis formels structurants et d'aborder divers sujets conjoncturels sensibles. Le GT poursuivra ses travaux dans le même format, afin de consolider le dialogue avec le secteur de la pêche récréative, notamment dans la perspective des nouvelles obligations réglementaires à horizon 2026 en matière d'enregistrement des pêcheurs de loisir et de déclaration de captures d'espèces sensibles. Des points réguliers seront faits aux membres du bureau.

Sophie Panonacle, présidente du bureau du CNML : indique que le bureau du CNML étudiera la proposition et les avis du GT Pêche de loisir.

Mme Panonacle évoque la création d'un GT sur le tourisme, qui avait été envisagé par le passé.

13- Elaboration du volet marin du plan national de restauration de la nature, Vincent Szeleper, DEB

La DEB pilotera l'élaboration du volet marin du plan national de restauration de la nature, qui doit être soumis à la Commission européenne d'ici septembre 2026. La consultation préalable du public et des instances est prévue dès avril 2025, pour une rédaction du plan à partir de juillet 2025. Il est proposé au CNML d'accompagner cette élaboration à travers la constitution d'un GT dédié et/ou d'un mandat confié au COMER.

14- Fonctionnement du CNML, Sophie Panonacle, présidente du bureau du CNML

Suite aux difficultés rencontrées en 2024 après la dissolution, il apparaît nécessaire que la robustesse du CNML et de son bureau soit renforcée afin de maintenir un bon fonctionnement en cas de nouveaux aléas politiques.

Il est demandé aux membres du CNML de faire parvenir des contributions relatives au fonctionnement du CNML au bureau, qui préparera la révision du règlement intérieur.

Le CNML constate également la vacance prolongée de sièges attribués à certains membres du CNML. Il est proposé de passer en revue la participation des membres, afin de renouveler une participation représentative et régulière.

15- Initiatives législatives, Sophie Panonacle, présidente du bureau du CNML

Présentation succincte des propositions de loi relatives :

- Au suivi de l'application des mesures CIMER et à l'évaluation des politiques publiques pour l'économie bleue, portée par Sophie Panonacle
- A une pêche française prospère et durable, portée par le député Jimmy Pahun

Les députés ont interrogé la ministre quant aux travaux en cours sur la protection juridique des sauveteurs en mer.

Alain Blanchard, délégué général de l'Association nationale des élus des littoraux évoque la situation à Mayotte et les propositions de l'ANEL d'adapter le cadre législatif et réglementaire (aménagements à la loi Littoral et élargissement du fonds Barnier) pour faciliter la reconstruction des territoires soumis à des catastrophes climatiques. Des propositions seront transmises par l'ANEL au bureau du CNML.

16- Points divers

Sophie Panonacle, présidente du bureau du CNML :

- La 7^{ème} édition de la fête de la mer et des littoraux aura lieu du 6 juin au 6 juillet 2025 et sera précédée d'une soirée inaugurale à l'Assemblée nationale.

Eric Banel, DGAMPA, sur la question de Bruno Dachicourt, CFTC

La conférence sociale maritime envisagée par Hervé Berville n'est pour l'instant pas d'actualité. Il faudrait en parallèle qu'elle soit portée conjointement par la Ministre chargée de la mer et le Ministre chargé des transports.

La présidente du bureau du CNML clôt les travaux.

Annexe

Membres présents

ARON	Roger	Collectivité territoriale Guyane
BELIER	Sandrine	Humanité & Biodiversité
BENISTAND-HECTOR	Maëlie	SER
BOUGAN	Olivier	FIN
DACHICOURT	Bruno	CFTC
DE OLIVEIRA	Emmanuel	SNSM
DI MEGLIO	Frédéric	FFESSM
GARCON	Agnès	Armateurs de France
JOURDEN	Guy	CGT
LE GAL	Philippe	CNC
LE LAN	Bernard	UNAF
LE NEZET	Olivier	CNPMEM
LE PIVERT	Olivier	Ifremer
MARTINIE-COUSTY	Elodie	FNE
MAUPOINT DE VANDEUL	Pierre	CFE-CGC
MECHET	Marie-Christine	GICAN
MERCIER-PERRIN	Nathalie	Cluster maritime français
MICHAUD	Jean-Luc	IFT
MORBO	Eric	Surfrider
PANONACLE	Sophie	Députée de Gironde
PAPORE	Laetitia	UNICEM
PEYRONDET	Laurent	Mairie de Lacanau
RABIET	Mathilde	UNICEM
TEW-KAI	Emilie	CGT

Membres représentés (pouvoirs)

CAMBRAY	Yannick	Mairie de St Pierre
MONNIER	Katidjo	Nouvelle-Calédonie
MOREAU	Yannick	ANEL
RIVIERE	Joseph	Député de la Réunion

Observateurs et intervenants

BECOUARN	Yann	DGAMPA
BIWAND	Loïc	DGOM
BLANCHARD	Alain	ANEL
BRUNET	Tristan	DGAMPA
CARLE	Gauthier	CFO/POC
CASCELLA	Kevin	CNC
CHAMOT PRIEUR	Aurélie	CGDD
CHAUVEROT	Pauline	DGE
COUDERC	Sébastien	DGAMPA
DE CARMOY	Frédéric	Cabinet MTEBFMP
DE LANTIVY	Solweig	CNP
DUFORNEAUD	Olivier	DGAMPA
DUMESNIL	Elise	DGAMPA
FERNANDEZ	Julien	DGAMPA
FRANCOIS	Céleste	DGE

GUYOT	Thomas	ANEL
HABIB	Myriam	DGAMPA
LAGRANGE	Alain	MESRI
LHERMITE	Antoine	DGPR
LYON-CAEN	Yves	CNP
MACHART	Helene	Min économie
MARILL	Xavier	DGAMPA
MEDAILLE	Christine	Min agriculture
MOLERE-ATTAL	Rachel	Collaboratrice S.Panonacle
NARDIN	Guillaume	FFPP
PENNANGUER	Stéphane	Conseil régional de Bretagne
PEROT	Marion	DGALN
PIGUET	Benoît	SGMer
PIRAULT	Paul	Cabinet MTEBFMP
REUNAVOT	Matthieu	DGAMPA
RIALLAND	Pierre	SGMer
SYNDIQUE	Hélène	Conservatoire du littoral
SYS	Jean-François	UICN
SZLEPER	Vincent	DEB
TACHOIRES	Stéphanie	OFB
TELLIER	Charles	MEAE
THIERIOT	Guillaume	DGAMPA
TRAVERSA	Sylavain	SGMer
VERDOL	Maité	Cerema
VIOLA	Fabrice	CFDT
VRIGNAUD	Christophe	SHOM

Secrétariat

DE SAINT REMY	Philippine	DGAMPA
GIORA	Pierre-Maxime	DGAMPA
KHALOUKI	Dounia	DGAMPA
PARDOUX	Alexandre	DGAMPA



A Paris, le 4 mars 2025

Bonjour,

Madame la Ministre, Madame la Présidente, mesdames et messieurs,

Enfin !! Après une longue interruption due aux circonstances politiques, le Conseil National de la mer et des Littoraux va pouvoir reprendre ses travaux.

Ces dernières années ont vu se succéder des périodes d'arrêt de notre instance, suivies d'accélération brutales, pour participer à l'élaboration de stratégies importantes comme la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral.

Pour la CGT, cette manière de travailler par à coup, ne permet pas à notre Conseil de jouer le rôle que lui a confié le législateur, notamment celui de contribuer à l'animation des conseils maritimes de façade et conseils maritimes ultramarins ou de participer à tous les travaux concernant la mer et les littoraux, à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Guy Jourden et Emilie Tew-Kaï

Mandatés par la Confédération CGT au CNML

Notre participation au débat public national « la mer en débat », organisé par la CNDP, n'a pas été à la hauteur attendue et heureusement que les Conseils Maritimes des 4 façades, les instances régionales et les acteurs locaux ont tenu le cap.

Nous souhaitons donc une reprise de la consultation interne au CNML lancée en 2020, dans laquelle nous avons fait plusieurs propositions sur le fonctionnement, le nombre de représentants, les moyens humains et financiers, une meilleure prise en compte des questions sociales et sociétales et le renforcement des relations avec les autres instances régionales et locales.

Avec les autres Organisations Syndicales de Salariés et les Associations Environnementales nous avons également évoqué la nécessité de prendre en compte les frais liés aux déplacements des représentants de ces 2 collègues.

Nous demandons donc la création d'un Groupe de Travail sur ces différents points afin d'assurer la continuité de nos travaux, y compris en périodes électorales et d'améliorer le fonctionnement du CNML et des Comités spécialisés comme le COMER et le Comité National du Trait de Côte.

